



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil dix-sept, le douze décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le six décembre deux mil dix-sept, se sont réunis salle du conseil d'Aubigny sur Nère, sous la présidence de Madame Laurence RENIER

Séance du mardi 12 décembre 2017

Délibération n° 2017-12-58

Autorisation à signer la convention de partenariat relative à la création, l'administration, la gestion et l'animation du site internet mutualisé Berry-Sologne

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

Nombre de votants : 33

Conseillers titulaires présents : 25 – Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Sylvie GIBOINT. Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT.

Conseillers suppléants présents : 2 - Messieurs Florent DE SANDE et Jean-Bernard GRIMAUULT

Pouvoirs : 6 – Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Marie-France DORISON donne pouvoir à Monsieur Patrick DECROIX, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Jean-Pierre ROUARD donne pouvoir à Madame Annette BUREAU, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Monsieur Lucien RAFFESTIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN.

Conseillers titulaires absents : 10 - Mesdames Martine MALLET, Marie-France DORISON, Claudine RUZE. Messieurs Jean-Pierre ROUARD, Jean-Pierre ENGUERRAND, Ulrich BAUDIN, Hugues DUBOIN, Béraud De VOGÛE, Lucien RAFFESTIN et Hervé De POMYERS.

Secrétaire de séance : M. Patrick DECROIX

M. GRESSET, vice-président de la commission « tourisme » rappelle que l'Office de tourisme Sauldre et Sologne n'a plus de site internet, ce qui pose problème au vu de l'importance que revêt une présence numérique pour ce secteur d'activité. Il indique qu'un travail a été mené avec le concours des services départementaux autour de la création d'un site web mutualisé pour quatre offices de tourisme (Vierzon, Sauldre et Sologne, Villages de la forêt et Cœur de Berry).

A ce jour, le projet de site Web Berry-Sologne est bien avancé puisque l'agence Tourisme et Territoires du Cher (Ad2T) s'engage techniquement, permettant de bénéficier des évolutions

constantes, mais aussi et surtout financièrement à hauteur de 50 % sur le coût de développement à la création.

L'agence départementale finance 4 900.00 € TTC, et les 50 % restant seront répartis entre les Offices partenaires au prorata du nombre de fiches Tourinsoft, soit la répartition suivante :

- Vierzon : 857,50 € TTC
- Sauldre et Sologne : 735,00 € TTC
- Villages la Forêt : 490,00 € TTC
- Cœur de Berry : 367,50 € TTC

M. GRESSET précise que l'hébergement annuel (490.00 € TTC/an), l'extension d'adresses mails (490.00 € TTC) et la formation (435.00€ TTC) restent à la charge des Offices partenaires à hauteur de 25 % chacun.

Les Offices de Tourisme auront la maîtrise de la plateforme du site Web (back office). Mais le projet de convention de partenariat définit une charte éditoriale afin d'harmoniser les contenus partagés.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances Administration Générale du 5 décembre 2017,

Considérant le caractère indispensable pour l'office de tourisme Sauldre et Sologne de se doter d'un site internet performant,

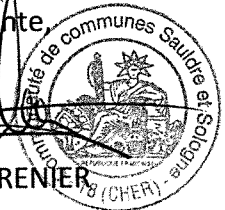
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat relative à la création, l'administration, la gestion et l'animation du site internet mutualisé Berry-Sologne ci-annexée.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en sous-préfecture,

le 15/12/2017

et de sa publication le 15/12/2017

Accusé de réception en préfecture
018-200000933-20171212-2017-12-58-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017